

Envoi : 14/09/2016

Réception par le Préfet : 14/09/2016

Publication : 16/09/2016



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2016-8-8-1

**Séance du** vendredi 9 septembre  
2016

**COLLEGE MARCEL PAGNOL A WITTENHEIM  
RENOUVELLEMENT DU VEHICULE AFFECTE A LA TELERESTAURATION  
ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES :**

Mmes FUCHS, JENN, M. HABIG.

**EXCUSE AVEC PROCURATION :**

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise, à titre exceptionnel, l'acquisition pour renouvellement d'un véhicule d'occasion et son aménagement intérieur éventuel, aux fins d'acheminement des repas produits au collège Marcel Pagnol de WITTENHEIM vers les collèges Irène Joliot-Curie de WITTENHEIM et Emile Zola de KINGERSHEIM, en sachant que le budget maximum alloué est fixé à 15.000 € HT (18.000 € TTC) et que la dépense sera imputée sur le budget 2016, programme J111 (logistique), chapitre 21, fonction 221, nature 2182 ;
- approuve et autorise le Président à signer la convention de mise à disposition ci-jointe à intervenir avec le collège Marcel Pagnol de WITTENHEIM ;
- approuve et autorise le Président à signer l'attestation de remise du véhicule jointe à la convention précitée.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité